

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 V. 76** Vœu relatif à une meilleure sensibilisation autour de la prostitution des mineurs.

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant que la prostitution des enfants touche près de 3 millions d'enfants dans le monde et, selon l'association « L'amicale du Nid », entre 6.000 et 10.000 mineurs en France, dont beaucoup en Île-de-France ;

Considérant que la prostitution des enfants est un « phénomène qui s'amplifie » selon l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE) ;

Considérant que le député Mustapha Laabid, présentera en mars une proposition de loi « visant à traiter de manière spécifique la prostitution des mineurs » ;

Considérant que la Ville de Paris finance chaque année l'association l'Amicale du Nid à hauteur de 25 000 euros afin de mener une action de sensibilisation et de formation des professionnels des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Considérant que la Ville de Paris soutient également le centre de victimologie pour mineurs à hauteur de 15 000 euros en 2018 afin de lui permettre d'éditer des supports de communication à destination du grand public et d'organiser son colloque à destination des professionnels consacré cette année à la prostitution des mineurs ;

Considérant la convention visant à extraire des logiques de réseau les jeunes victimes de traite des êtres humains (TEH) signée le 1<sup>er</sup> juin 2016 entre le Préfet de Police de Paris, le Procureur de la République, le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, la Maire de Paris, la Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre l'association « Le bus des femmes » ;

Considérant l'accueil de jeunes filles victimes de TEH par des professionnels formés à la problématique de la prostitution des mineurs au sein du Centre Educatif et de Formation Professionnelle de Bénerville-sur-mer, établissement de la Ville de Paris ;

Considérant que l'Hôtel de Ville a ouvert ses portes à l'ACPE pour l'organisation de son colloque du 30 novembre 2018 ;

Considérant la participation d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, à ce colloque et qu'à cette occasion, elle a rappelé l'engagement de la Ville à travers l'ouverture en mars à Bagnolet d'un accueil de jour pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans, à travers le dispositif « Collèges de l'égalité », ou à travers la saisine de la Préfecture de police sur les activités des soi-disant « salons de massage » ;

Considérant le manque d'information des acteurs sociaux, de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, comme le montre le rapport 2018 de l'ACPE « Exploitation sexuelle des mineurs en France » ;

Considérant le vœu n°237 adopté au Conseil de Paris de septembre 2017 relatif à la lutte contre le système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes prostituées.

Sur proposition de Dominique STOPPA-LYONNET et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive le travail de sensibilisation auprès des agents des services sociaux parisiens et des services de santé parisiens sur la question spécifique de la prostitution des mineurs ;
- Que des supports de communication soient développés et diffusés dans les centres de santé, les services sociaux de proximité et les services sociaux scolaires.